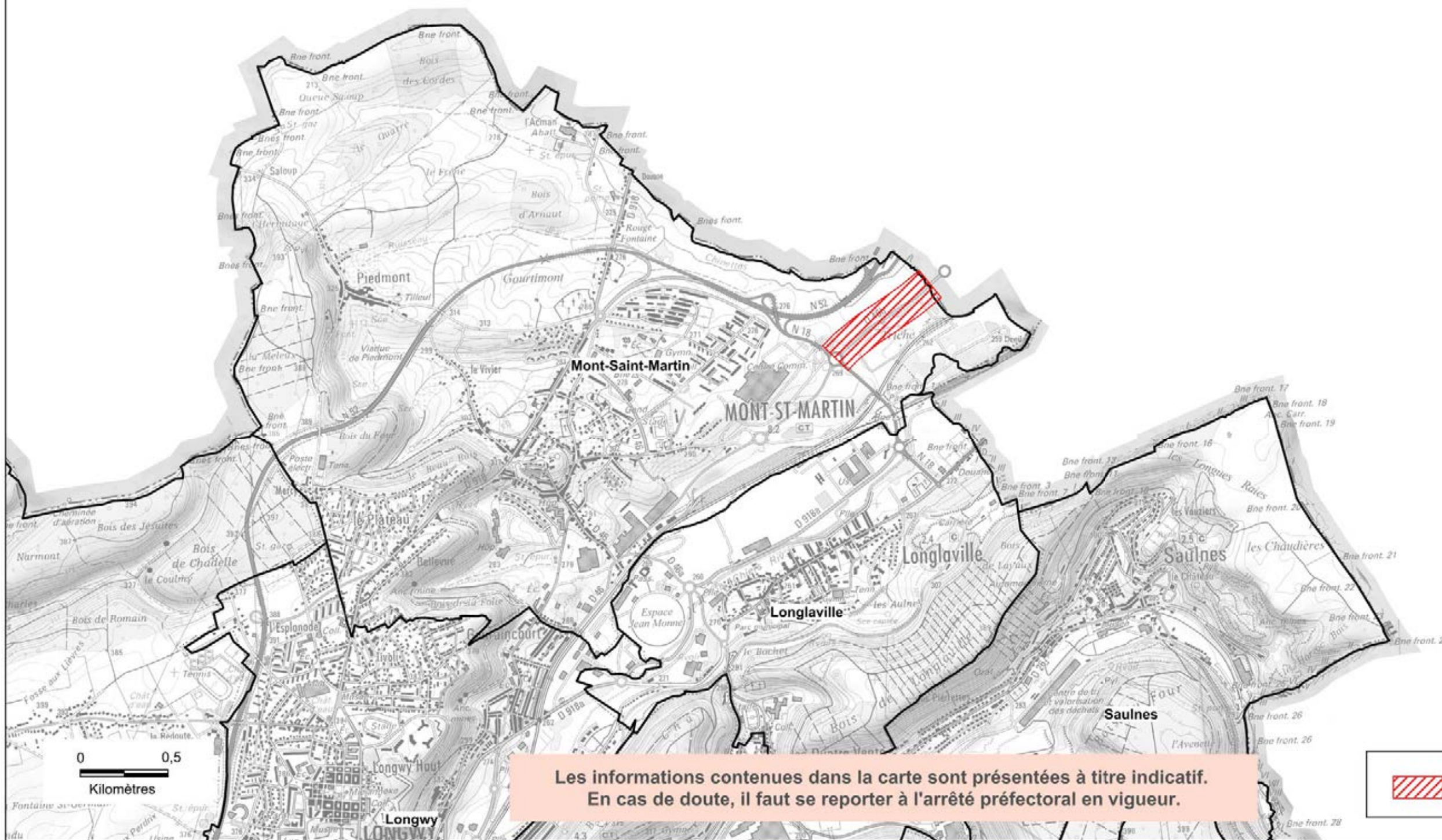


	> 70 dBA
	entre 65 et 70 dBA
	entre 60 et 65 dBA
	entre 55 et 60 dBA
	entre 50 et 55 dBA

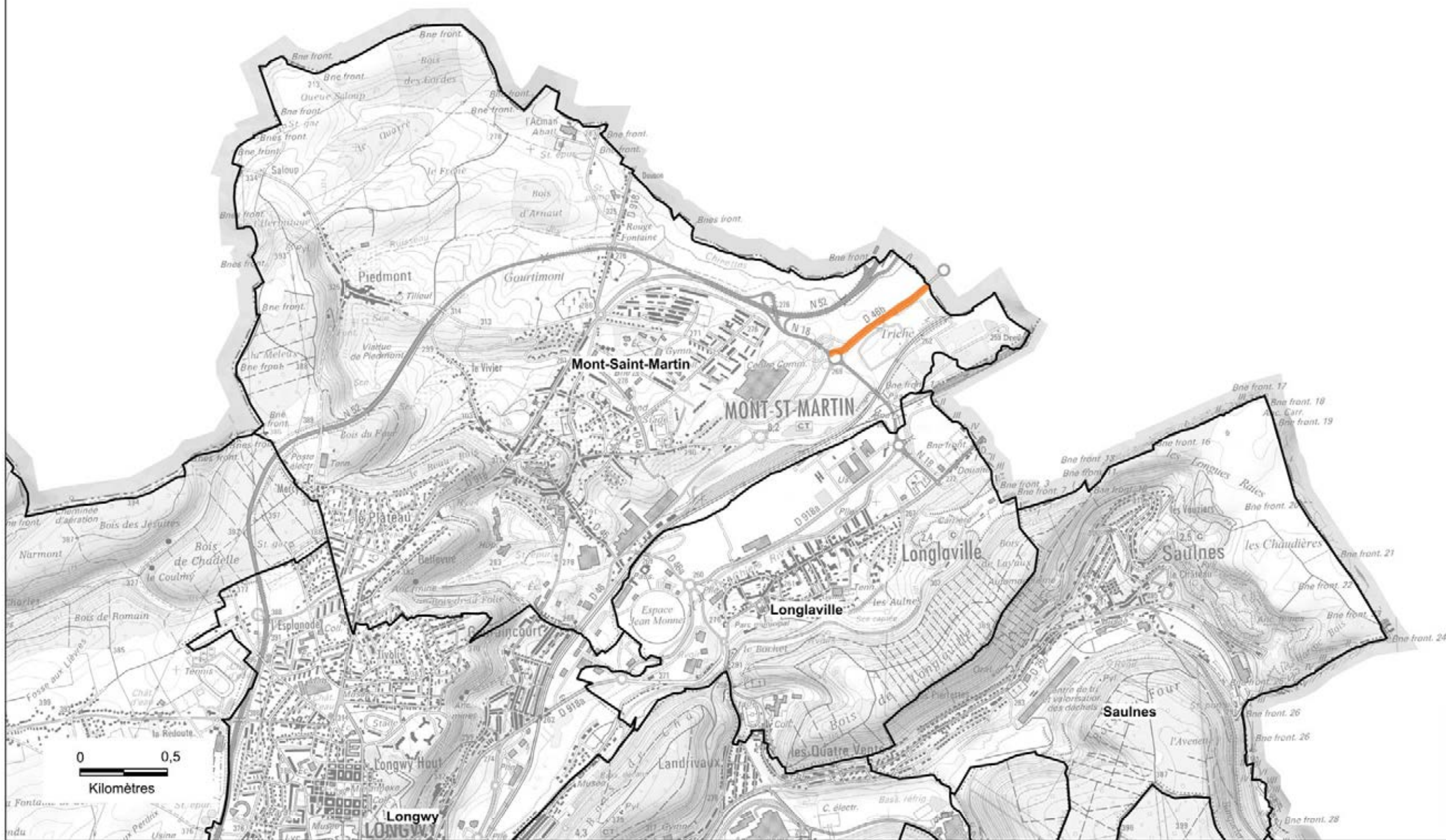
Le dB(A) est une unité de mesure exprimant un niveau d'intensité (décibel) pondéré en fonction des caractéristiques physiologiques de l'oreille humaine.



Les informations contenues dans la carte sont présentées à titre indicatif.
En cas de doute, il faut se reporter à l'arrêté préfectoral en vigueur.

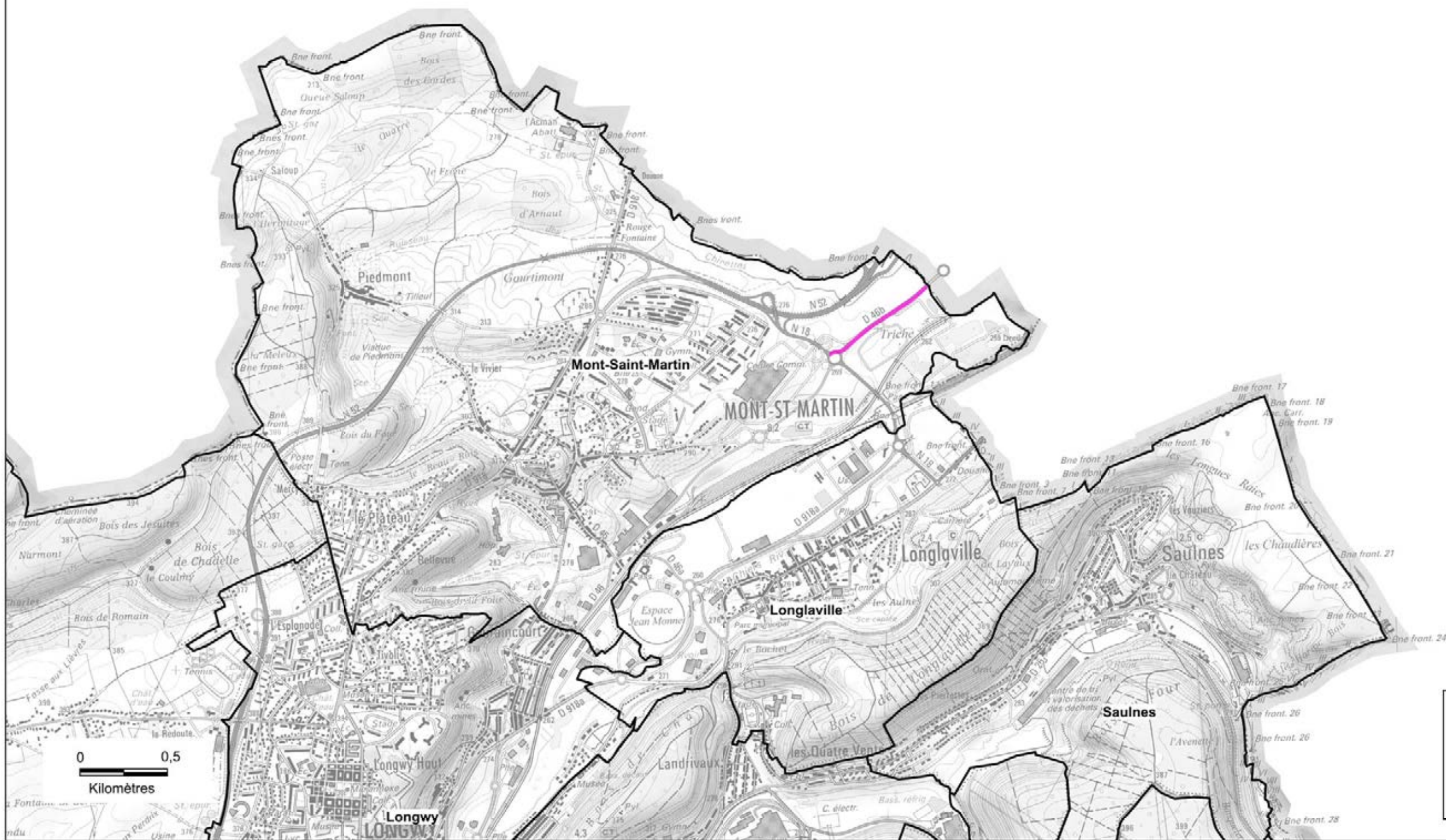



Secteur affecté par le bruit au sens du classement sonore.



 > 68 dBA

Le dB(A) est une unité de mesure exprimant
un niveau d'intensité (décibel) pondéré en
fonction des caractéristiques physiologiques
de l'oreille humaine.



 > 62 dBA

Le dB(A) est une unité de mesure exprimant un niveau d'intensité (décibel) pondéré en fonction des caractéristiques physiologiques de l'oreille humaine.